



Kinshasa, 14 octobre 2025

Déclaration finale des participants à l'atelier national de la Société Civile sur le Couloir Vert Kivu-Kinshasa (CVKK)

Nous, participantes et participants à l'atelier national de la société civile sur le Couloir Vert Kivu-Kinshasa (CVKK), organisé du 07 au 09 octobre 2025 dans la salle de conférence du Cercle Elais à Kinshasa (commune de la Gombe), exprimons ici nos commentaires et nos impressions suivies de nos recommandations à l'attention de toutes les parties prenantes intéressées par le processus du CVKK.

Cet atelier, ouvert par Son Excellence Madame la Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Nouvelle Économie du Climat, a été organisé par le Réseau pour l'Environnement et les Droits Humains (R-EDH), en partenariat avec la Fondation Virunga et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Il a réuni près d'une centaine de participants représentant : des organisations de la société civile ; des délégués des communautés locales et peuples autochtones venus de plusieurs provinces ; des chercheurs et experts scientifiques ; des partenaires techniques et financiers ; des membres du corps diplomatique et des agences de coopération ; des représentants de la Fondation Virunga et de la Direction Générale de l'ICCN ; un représentant du conseiller principal du Chef de l'État en charge de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Mobilité ; ainsi que des parlementaires, ministères et administrations sectorielles (aménagement du territoire, environnement, foncier, etc.).

Au cours des trois jours de travaux, après avoir pris connaissance des informations clés relatives au Couloir Vert Kivu-Kinshasa, les participants ont salué la volonté du Gouvernement d'avoir initié ce projet. Ils ont reconnu en ce couloir un levier potentiel de conservation fondée sur les droits, de croissance économique et de stabilité, s'inscrivant pleinement dans le contexte mondial actuel de réflexion sur la décolonisation des modèles de conservation.

Tous se sont retrouvés autour d'un enjeu majeur: poser les bases d'une gouvernance réellement inclusive du Couloir Vert Kivu-Kinshasa, en veillant à ce que les communautés concernées soient pleinement associées aux décisions et à la mise en œuvre de cette vision stratégique nationale.

Cinq (5) défis majeurs ont été relevés pour faciliter la mise en place du couloir vert notamment :

1. La question des améliorations et ajustements nécessaires pour rendre le cadre juridique du CVKK plus cohérent et clair ;
2. La clarification du rôle des différents parties prenantes dans la mise en œuvre du CVKK ;
3. L'identification des éléments clés pour la feuille de route de la Société Civile à mettre en place ;
4. La clarification des critères d'éligibilité et conditions pour les activités dans le CVKK ;
5. Les mécanismes et approches pour assurer l'inclusivité et la redevabilité dans la gouvernance du CVKK.

A l'issue des travaux, les Organisations de la Société Civile Environnementale ont recommandé ce qui suit pour contourner ces défis :

Au Gouvernement (Primature, MEDD-NEC, ICCN, PPP) :

- a. Mettre en place un cadre multi acteur formel de dialogue permanent et transparent entre les parties prenantes pour une gouvernance participative du CVKK, et particulièrement la Société civile, les communautés locales et les peuples autochtones pygmées ;
- b. Mettre en place une structure de gouvernance multi acteurs au niveau national, provincial et local en assurant la représentativité de toutes les couches sociales: (femme, jeune, autochtone pygmée et autorités coutumières) par un système de quotas;
- c. Elaborer une feuille de route avec des étapes claires et les responsabilités des parties prenantes ;
- d. Promouvoir une gestion concertée et inclusive du CVKK basée sur les droits, la croissance économique verte et la stabilité ;
- e. Capitaliser la synergie interministérielle dans les actions sur le CVKK (Environnement Développement Durable/Nouvelle Économie du Climat, Aménagement, Plan, Énergies, Hydrauliques, Infrastructures, Finances, Foncier, Agriculture, Formation Professionnelle etc.);
- f. Avancer sur d'autres réformes habilitantes telles que l'aménagement du territoire, le régime foncier, l'agriculture et les peuples autochtones pour créer des conditions propices à une bonne gouvernance du CVKK;
- g. Cartographier les parties prenantes et institutions dans le CVKK et les accompagner dans l'économie verte ;
- h. Assurer et encourager la redevabilité des structures de gouvernance à tous le niveau (local, provincial, national) ;
- i. Exiger l'application effective du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) pour tout projet où d'investissement conformément à l'Article 5 du décret créant le CVKK ;
- j. Mettre en place un plan de partage de bénéfice qui considère à juste valeur l'apport et les efforts des entités locales et les communautés locales et peuples autochtones pygmées ;
- k. Exiger la mise en place d'un mécanisme gestion des plaintes fonctionnel et contextualisé pour tout projet et investissement à mettre en œuvre dans le CVKK;
- l. Mettre en avant et capitaliser le potentiel des Concessions Forestières des Communautés Locales (CFCL) et les Aires et Patrimoine des Autochtones et Communautés locales (APAC), les réserves communautaires et Autres Mesures de Conservation (AMEC) existant et à venir ;
- m. Exiger la reconnaissance et l'intégration des savoirs traditionnels dans les approches et les plans du CVKK ;
- n. Assurer la protection et la sécurité aux défenseurs et militants climatiques
- o. Accélérer le processus d'élaboration des outils de planification spatiale dans le cadre du CVKK;
- p. Clarifier le statut du CVKK s'il est dans le domaine public ou privé de l'Etat de manière claire et sans équivoques;
- q. Améliorer le cadre légal du CVKK en concertation avec la société civile et les peuples autochtones et communautés locales ;
- r. Faciliter l'octroi des titres des CFCL dans le CVKK pour capitaliser les modes, plans de gestion et organes de gouvernance mis en place par ces dernières ;
- s. Accélérer, en impliquant les parties prenantes, la production des textes réglementaires par secteur pour une bonne mise en œuvre du CVKK.

Aux Organisations de la Société Civile :

- a. Élaborer une feuille de route avec une vision claire et un plan cohérent avec chronogramme sur ses activités actuelles et à venir sur le CVKK ;
- b. S'approprier l'initiative du CVKK et se mobiliser autour des actions d'implémentation et le monitoring du CVKK ;
- c. Communiquer et vulgariser les outils juridiques et techniques mis en place par le décret créant le CVKK pour garantir sa bonne gouvernance et ainsi prévenir les mauvaises interprétations et conflits autour du CVKK ;
- d. Renforcer les capacités des acteurs et des structures au niveau local en matière de la bonne gouvernance du CVKK ;
- e. Encourager et renforcer les initiatives des communautés locales et peuples autochtones pygmées pour favoriser leur autonomisation ;
- f. Faire le suivi des recommandations issues de cet atelier.

Aux communautés locales et peuples autochtones :

- a. S'approprier et se mobiliser autour des initiatives du CVKK en tant qu'aire protégée à vocation de réserve communautaire ;
- b. Exiger la prise en compte des savoirs traditionnels dans la mise en œuvre du CVKK ;
- c. Faciliter les études et les consultations programmés dans le cadre du CVKK
- d. Encadrer l'accès et l'utilisation des savoirs endogènes

Aux Partenaires Technique et Financiers (PTF) et agences de coopération :

- a. Garantir l'appui aux différents projets inscrits dans la vision du CVKK;
- b. Faciliter les financements des projets dans le cadre de l'économie verte;
- c. Exiger le respect des sauvegardes socio-environnementales à tout projet; ou investissement mis en place dans le CVKK
- d. Soutenir la participation de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones au développement du CVKK et aux processus multi acteurs.

Aux Médias de :

- a. S'approprier le processus du CVKK et tous ses objectifs de conservation, désenclavement et le développement durable dans un contexte de lutte contre le changement climatique ;
- b. Porter fidèlement les différents messages du CVKK plus loin, surtout dans le Congo profond ;
- c. S'impliquer à tout le processus de mise en œuvre du CVKK.

Les participants